



Photo © DR/AQC

DÉGRADATIONS PAR L'EAU DES DOUCHES CARRELÉES DITES « À L'ITALIENNE »

1. LE CONSTAT

Des passages d'eau se manifestent dans l'environnement des douches dites « à l'italienne » (ou « de plain-pied »), avec des dégradations conséquentes des parois des locaux périphériques, mais aussi avec des infiltrations dans les locaux sous-jacents.

Ces phénomènes se manifestent dans un premier temps au niveau des angles de raccordement entre parois, entre paroi et sol, ou au niveau du siphon d'évacuation encastré dans le sol. Ils s'étendent ensuite si les défauts d'étanchéité ne sont pas solutionnés rapidement.

2. LE DIAGNOSTIC

Les origines des désordres sont, pour certaines, identiques à celles identifiées dans les coins douche avec receveurs (voir fiche F5), à savoir :

- sur les parois verticales à base de plâtre, nature inadaptée ou absence ou défaut de continuité de la protection à l'eau sous la faïence murale ;
- jointoiement défectueux des carreaux de faïence dans les angles rentrants (verticaux et horizontaux) et au droit de la robinetterie.

Elles sont complétées par des causes spécifiques aux douches dites « à l'italienne » du fait de



l'absence de receveur d'eau :

- l'absence ou l'inadaptation du procédé d'étanchéité indispensable au niveau du sol (le revêtement de sol carrelé et son jointoiement ne peuvent être étanches !), en tout premier lieu ;
- l'absence de relevé périphérique de l'étanchéité du sol ou le mauvais raccordement de ces relevés avec le revêtement de protection des parois verticales ;
- la limitation de l'étanchéité du sol à l'emprise de la douche côté accès salle de bains ;
- la limitation de l'étanchéité du sol à la zone de la douche dans les salles d'eau accessibles à usage individuel où les projections d'eau ne sont pas contenues, elle ne protège donc pas le sol des effets du rejaillissement ;
- l'utilisation, pour l'évacuation de l'eau, d'un siphon de sol inadapté à cet usage et ne permettant pas le raccordement efficace et pérenne de l'étanchéité au sol. Le siphon doit comporter une

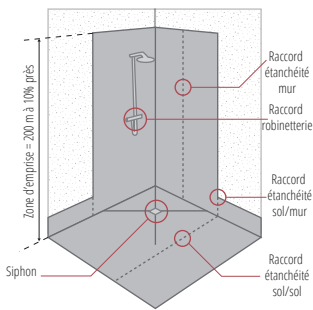
platine et recueillir l'eau circulant sur le carrelage et sur l'étanchéité sous-jacente, avec un débit suffisant ;

- la mauvaise réalisation du raccordement de l'étanchéité horizontale sur le siphon ;
- l'absence ou l'insuffisance de pente vers le siphon entraînant des migrations de l'eau vers les surfaces adjacentes non étanchées ;
- la mauvaise utilisation de supports industriels prêts à carrelé en matériau de synthèse :
 - réservés aux locaux privatifs et utilisés en locaux collectifs,
 - carrelés en galets naturels et poinçonnés par le dallage (utilisation en dehors de l'Avis Technique du procédé de receveur).

3. LES BONNES PRATIQUES

- Se conformer aux consignes générales développées dans la *fiche pathologie F.05*. (Reprises d'humidité dans les coins douches).

POINTS SENSIBLES DE L'ÉTANCHÉITÉ



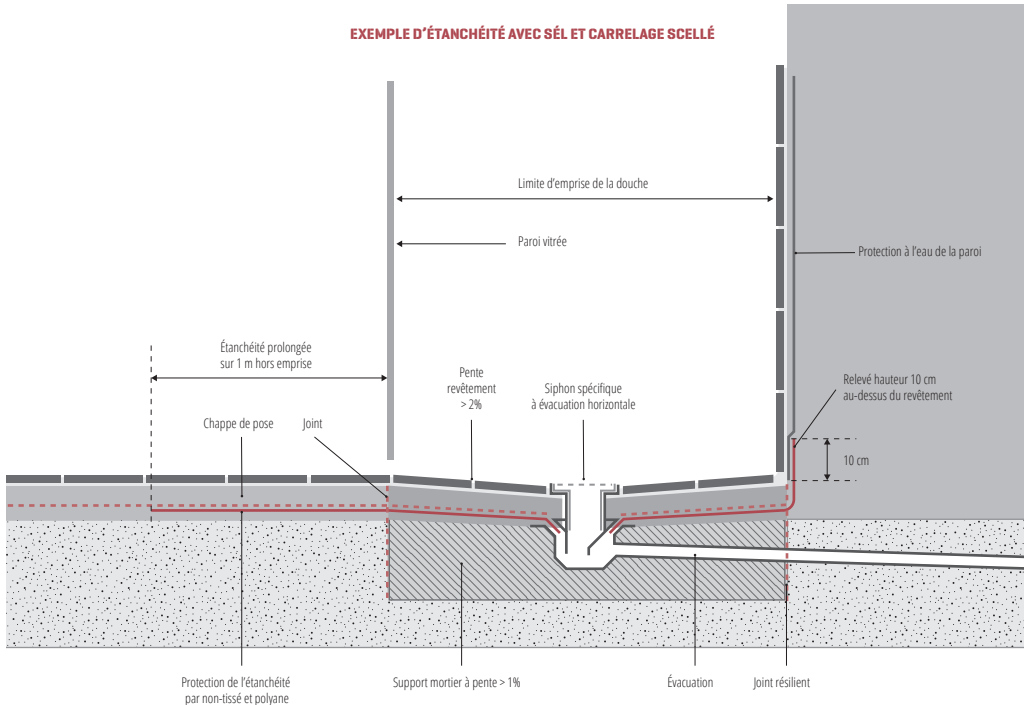
- Dans le cas spécifique d'une douche de plain-pied dite « à l'italienne », se reporter au *NF DTU 52.2 P1-1-1 et 3* ainsi qu'au *Cahier 3567 du CSTB*.

Ces documents expriment clairement le fait que le revêtement carrelage (carreau + colle + joint) ne peut s'opposer au passage de l'eau vers le support. L'étanchéité préalable du support est donc indispensable en l'absence de receveur. Cette étanchéité, qui peut être réalisée par différents procédés (voir ci-dessous), devra être raccordée sur un siphon d'évacuation spécifique permettant ce raccordement. Le support de l'étanchéité devra comporter une pente minimale fixée en général par le cahier des

charges de mise en œuvre du procédé d'étanchéité utilisé. Des pentes sont données au revêtement « carrelage » pour évacuation au siphon.

L'étanchéité sera relevée sur la périphérie de la douche avec une hauteur de relevé de 0,10 m minimum au-dessus du niveau du revêtement fini. Si le relevé est impossible à réaliser, (cas de l'accès à la douche sans seuil ou de séparatif en matériau verrier par exemple), l'étanchéité sera prolongée horizontalement hors emprise de la douche sur une longueur de 1,00 m au moins, mieux sur toute la surface de la pièce. Ne pas confondre SPEC, SÉL et SÉPI. En fonction de l'intensité et de la fréquence de la présence d'eau

EXEMPLE D'ÉTANCHÉITÉ AVEC SÉL ET CARRELAGE SCELLÉ



(douchette ou colonne d'hydromassage, c'est différent), de la nature et de la géométrie des supports, deux options existent pour se prémunir des effets de l'exposition à l'eau des parois et du sol :

- les Systèmes de Protection à l'Eau sous Carrelage (SPEC), constitués par l'application de produits liquides formant une membrane par séchage ou encore de nattes ou films ;
- les procédés d'étanchéité que sont :
 - les Systèmes d'Étanchéité Liquide (SÉL), utilisés depuis de nombreuses années, constitués par l'application de produits liquides ou pâteux formant par séchage ou polymérisation un revêtement d'étanchéité,
 - les Systèmes d'Étanchéité de Planchers Intermédiaires (SÉPI) constitués par des nattes manufacturées en matériaux de synthèse.

Ces 3 systèmes se distinguent par :

- les domaines d'emploi et les fonctions qu'ils remplissent : un SPEC n'a pas vocation à assurer l'étanchéité d'un ouvrage alors que c'est la destination des SÉL et des SÉPI ;
- leur environnement réglementaire : les SPEC et SÉPI relevant de l'Avis Technique ou des ATE + DTA, ou des pass innovation, les SÉL des règles professionnelles (APSEL).

Nota : les carreleurs amenés dans les conditions rappelées ci-dessus à mettre en œuvre des SÉPI et des SÉL doivent vérifier leurs qualifications QUALIBAT ou équivalent et déclarer cette activité auprès des organismes d'assurance.

Usuellement, les SPEC sont utilisés en protection de supports verticaux, les SÉL et les SÉPI en étanchéité horizontale au sol.

- Concevoir globalement l'organisation du local et de l'espace douche au regard de la protection à l'eau des supports.
- Coordonner les travaux entre corps d'état (plombier et carreleur a minima).
- Analyser la fiche technique des matériaux et appareils, et retenir ceux adaptés à l'usage envisagé.
- Soigner la réalisation des raccordements et points singuliers des étanchéités horizontales et des SPEC verticaux.

À CONSULTER

- NF DTU 52.2 P1-1-1 et 3 : Travaux de bâtiment - Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles
- NF DTU 60.1 : Plomberie sanitaire pour bâtiments
- e-Cahier du CSTB n° 3567 : Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs
- Règles Professionnelles de l'APSEL : Travaux d'étanchéité à l'eau réalisés par application de systèmes d'étanchéité liquide sur planchers intermédiaires et parois verticales de locaux intérieurs humides

L'ESSENTIEL

- Prendre en compte dès la conception les contraintes spécifiques liées à l'étanchéité.
- Choisir appareils, matériaux et systèmes adaptés à la configuration et à l'usage.
- Veiller particulièrement à la bonne réalisation des points singuliers.

4. L'ŒIL DE L'EXPERT



Photo © DR AQC

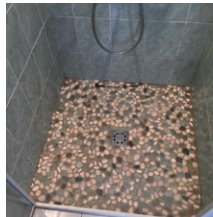


Photo © DR AQC

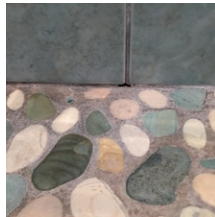


Photo © DR AQC



Photo © DR AQC

Décollement du carrelage devant la cabine de douche conséquence des écoulements au sol depuis la douche, le sol de la salle de bains étant constitué d'une chape anhydrite avec carrelage collé. L'étanchéité au sol de la douche à l'italienne n'a pas été prolongé au sol de la salle de bains devant la douche.

Étanchéité sous galets limitée à l'emprise de la douche sans traitement de la jonction sol - paroi. Migration d'eau dans les angles galets - faïence murale entraînant la dégradation des cloisons d'adossement.

La membrane d'étanchéité ne couvre pas la surface totale de la douche. Remontées d'humidité dans les cloisons d'ados des douches.

Défaut de calage autour du siphon - affaissement.

Pour en savoir plus :



www.groupe-sma.fr
www.qualiteconstruction.com



Retrouvez l'ensemble des
Fiches pathologie bâtiment sur :
www.qualiteconstruction.com
et sur l'AppliQC